Tarif Gaz

Comme pour l'électricité, mon tarif gaz comprend mon abonnement, ma consommation et des taxes & contributions (identiques chez tous les fournisseurs). Il dépend également de la zone géographique dans laquelle se situe mon logement:
Les prix du gaz naturel indiqués dans la grille tarifaire ci-dessous sont les prix en vigueur pour le mois (mentionné en haut à droite de ce document) et jusqu'à la fin de ce mois. Ces prix sont susceptibles d'évoluer chaque mois à la hausse ou à la baisse conformément aux conditions d'évolution des prix présentées ci-après

Gaz*						
Option tarifaire		Consommation Annuelle	Abonnement mensuel (€)		Prix de l'énergie(€/kWh)	
					Offre Heures Eco	
			HT	TTC(1)	HT	TTC(1)
T1	Zone 1	< 4 MWh	7,26	8,58	0,0788	**0,1142**
	Zone 2		7,26	8,58	0,0794	**0,1149**
	Zone 3		7,26	8,58	0,0804	**0,1161**
	Zone 4		7,26	8,58	0,0814	**0,1173**
	Zone 5		7,26	8,58	0,0828	**0,1190**
	Zone 6		7,26	8,58	0,0846	**0,1212**
T2	Zone 1	≥ 4 MWh	17,44	21,43	0,0582	**0,0895**
	Zone 2		17,44	21,43	0,0594	**0,0909**
	Zone 3		17,44	21,43	0,0610	**0,0928**
	Zone 4		17,44	21,43	0,0635	**0,0958**
	Zone 5		17,44	21,43	0,0663	**0,0992**
	Zone 6		17,44	21,43	0,0701	**0,1038**

*Les prix de votre abonnement et du kWh de gaz dépendent de la zone géographique dans laquelle se situe votre logement et de l'option tarifaire déterminée par votre Consommation Annuelle de Référence. Ces zones tarifaires sont librement déterminées par TotalEnergies en reflétant les coûts d'acheminement de notre parc et les options tarifaires de consommation correspondent à celles appliqués par GRDF (le Gestionnaire de Réseau de Distribution de gaz naturel en France).

Composition des tarifs gaz et conditions d'évolution :
Les tarifs hors taxes (HT) proposés par TotalEnergies conformément à la grille tarifaire ci-dessus sont composés :

1) D'un abonnement mensuel (en €/mois)
Le prix de l'abonnement couvre la part fixe des coûts de transport et de distribution du gaz ainsi que celle des frais de gestion de TotalEnergies(3). IL dépend de la zone géographique dans laquelle se situe votre logement (zones tarifaires librement déterminées par TotalEnergies qui reflètent les coûts d'acheminement de notre parc clients) ainsi que de votre consommation annuelle de référence. Vous pouvez généralement retrouver votre consommation annuelle de référence sur vos factures de gaz naturel.

2) D'un prix du kWh de gaz naturel (en €/kWh)
Le prix du KWh dépend de la zone géographique dans laquelle se situe votre logement (zones tarifaires librement déterminées par TotalEnergies qui reflètent les coûts d'acheminement de notre parc clients) ainsi que de votre consommation annuelle de référence.
Il se décompose en une part Approvisionnement (i), une part Acheminement et Stockage(ii) une part Obligations Réglementaires(iii) et une part Frais de Gestion de TotalEnergies (iv). Ce prix est susceptible d'évoluer, chaque mois, à la hausse comme à la baisse en fonction des modalités d'évolution des différentes parts qui le composent :

✔**La Part Approvisionnement :** reflète le prix de livraison du gaz naturel en France. Elle est déterminée et est susceptible de varier tous les mois, à la hausse comme à la baisse. Elle est basée sur la formule suivante, préconisée par la Commission de Régulation de l'Energie : 80%*PEG MA2 + 20%*PEG QA
Retrouvez des informations détaillées sur le mécanisme d'indexation et les prix de votre part Approvisionnement à la date d'édition de la présente grille et jusqu'à la fin du mois en cours à l'annexe « Détails de la part Approvisionnement du prix du kWh de gaz » de votre Grille Tarifaire disponible ci-dessous.
L'évolution de la part Approvisionnement ainsi que le prix du kWh mensuel seront consultables dix jours au plus tard avant le début de chaque mois sur l'Espace Client. Vous pourrez également consulter à tout moment vos tarifs en vigueur ainsi que l'historique des mois précédents sur votre Espace Client et sur votre application mobile.

✔**La Part Acheminement et Stockage :** correspond à la part variable des frais collectés par les gestionnaires de réseaux et par les opérateurs d'infrastructures de stockage afin de couvrir les coûts qu'ils supportent au titre de l'acheminement et du stockage du gaz naturel, conformément à la réglementation en vigueur(3). La Part acheminement et stockage est révisable 2 fois par année civile au maximum à la hausse comme à la baisse.

✔**La Part Obligations Réglementaires :** correspond aux coûts induits par les dispositions législatives, réglementaires et tarifaires relatives aux certificats d'économies d'énergies, dispositifs de l'Etat pour maîtriser la demande énergétique(4).
La Part Obligations Réglementaires est révisable 1 fois par année civile au maximum à la hausse comme à la baisse.

✔**La Part Frais de gestion de TotalEnergies :** correspond à la part variable des coûts liés à notre activité de fournisseur d'énergie. Cette part est révisable au maximum 2 fois par année civile au maximum à la hausse comme à la baisse.

Sauf pour la part Approvisionnement qui évoluera en fonction du mécanisme d'indexation détaillé ci-après dans l'Annexe « Détails de la Part Approvisionnement du prix du kWh de gaz », en cas de modification du prix de l'offre, le client en sera informé au moins 1 mois avant application. Le client pourra résilier son contrat sans frais et à tout moment conformément à l'article L.224-10 du code de la consommation et à ses Conditions Générales de Vente.

Détail de la part Approvisionnement du prix du kwh de gaz

1. Mécanisme d'indexation appliqué pour votre Part approvisionnement

A compter du 1er juillet 2023, le prix du gaz évoluera selon la formule suivante :
80% * MA2PEG + 20% * QAPEG
Avec les indices suivants :